

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

DU 8 JUIN 2011

Le Conseil d'Administration et les collaborateurs de la SBI ont été douloureusement éprouvés par le décès de leur Président, Monsieur Philippe Wilmès.

Professeur à l'UCL et Président de la Société Nationale d'Investissement, il assumait également depuis 1988 la présidence de la SBI, un mandat qui fut – tout comme celui d'administrateur et de président du Comité d'Investissement au sein de BIO – l'objet de son attention soutenue et bienveillante.

La disparition de cette remarquable figure du monde financier et académique belge frappe non seulement ces deux institutions, mais également de nombreuses autres entreprises dont il était administrateur ou le conseiller écouté, toujours bienvenu, grâce à son approche humaine et chaleureuse envers ses collègues et ses collaborateurs. Ses nombreux mandats et fonctions témoignent de ses grandes qualités humaines et professionnelles, unanimement reconnues et appréciées.

Doté d'un humour incomparable et d'une très grande finesse de jugement, il apporta au développement de la SBI le meilleur de sa large expérience internationale, l'art des contacts et sa force de conviction. Tout au long de sa carrière, il a allié un professionnalisme sans concession et des valeurs morales et éthiques qui l'ont brillamment guidé dans la conduite de toutes ses activités.

Le Conseil d'Administration de la SBI perd en Philippe Wilmès un Président d'une envergure exceptionnelle et tient à rendre un hommage ému à sa mémoire.

1. EVÉNEMENTS MARQUANTS

SOUTIEN CONTINU A L'EXPANSION INTERNATIONALE DES PME BELGES

La reprise économique mondiale qui s'annonçait timidement fin 2009 s'est poursuivie de manière inégale en 2010. Dans les pays plus développés, l'activité a moins ralenti qu'initialement prévu, mais la croissance est restée hésitante. Dans de nombreux pays émergents, l'activité est restée soutenue, mais des signes de tension ont été décelés. La plupart des pays en développement ont aussi connu une croissance vigoureuse.

Toutefois, cette reprise mondiale continue à être exposée à des risques élevés de ralentissement. Les turbulences réapparues à la périphérie de la zone euro dans le courant du dernier trimestre 2010 ont à nouveau provoqué une poussée d'aversion au risque à l'échelle mondiale.

Malgré ce contexte économique précaire, l'encours des projets de la SBI définitivement approuvés a pu se maintenir et s'est même substantiellement étoffé au niveau des demandes préliminaires, un indice que les entreprises belges sont à nouveau plus confiantes pour étudier leur éventuelle expansion internationale.

La mission principale de la SBI est, en effet, le cofinancement à moyen ou long terme d'investissements à l'étranger d'entreprises belges, essentiellement en faveur des PME en phase d'expansion ou possédant un potentiel important de croissance.

Les dernières décennies ont été marquées mondialement par une augmentation spectaculaire de l'internationalisation des activités économiques qui s'est concrétisée principalement par des investissements d'entreprises à l'étranger. Les motifs sous-jacents de ces investissements démontrent combien les activités internationales de ces entreprises sont devenues cruciales pour le développement ou le maintien de leur capacité concurrentielle.

Reconnues pour leur capacité d'agir dans un environnement très ouvert et compétitif, les entreprises belges sont dès lors incitées, si pas contraintes, à une plus large répartition internationale de leurs activités.

En offrant un financement spécifiquement orienté vers l'expansion internationale d'entreprises belges – et ce depuis près de 40 ans – la SBI répond à une demande précise et manifeste de la part des entreprises belges qui, face au processus de la globalisation de l'économie mondiale, sont obligées de croître, notamment par le biais d'une implantation à l'étranger, afin de maintenir leurs positions sur ces marchés. Ces implantations à l'étranger vont souvent de pair avec une consolidation, voire une croissance importante de la maison mère en Belgique et ont dès lors un effet multiplicateur sur l'économie belge, notamment par le biais des exportations de services et biens d'équipements belges.

Afin de remplir sa principale mission auprès des PME belges, la SBI dispose de moyens propres d'environ € 35 millions. Elle peut, sous certaines conditions, mobiliser des fonds additionnels, notamment en provenance de Dotations du Gouvernement belge (pour les investissements en Europe Centrale d'une part et Europe Orientale et en Asie d'autre part) ainsi que de Dotations AWEX/Sofinex pour le co-financement d'investissements à l'étranger des entreprises wallonnes ou encore de moyens financiers provenant du 'Fonds Vlaanderen Internationaal' pour le co-financement d'investissements à l'étranger de PME situées en Flandre. Elle a par ailleurs accès à des partenariats industriels et financiers via des collaborations ponctuelles avec des sociétés de développement partenaires, membres du 'European Development Finance Institutions' ('EDFI'), ou encore de manière plus générale avec European Financing Partners (EFP), structure de financement mise en place par EDFI et la Banque Européenne d'Investissement ('EIB').

PORTEFEUILLE GÉRÉ EN HAUSSE DE 19 %

Malgré un contexte économique peu porteur et nonobstant le fait que plusieurs désinvestissements (totaux ou partiels) ont été réalisés, le portefeuille affiche une hausse marquée de 19 %.

A la fin de l'exercice comptable 2010, le portefeuille global de la SBI compte 21 projets, pour un montant total de € 22,5 millions (les fonds gérés pour le compte de tiers inclus), principalement investis sous forme de capital à risque dans des pays émergents.

Le nombre de projets en phase d'analyse s'est maintenu à 8 et le nombre de projets à soumettre en « preliminary screening » atteint à nouveau le niveau d'avant la crise, soit 20 projets.

De même, certains projets dont l'exécution avait été mise à l'arrêt / postposée en 2009 face à la situation économique instable, se sont finalement concrétisés dans le courant de 2010, de sorte que le montant des déboursements a connu une hausse significative.

ACCROISSEMENT DES MOYENS DE BIO

La Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement ('BIO'), créée le 8 décembre 2001, est une filiale de la SBI dans laquelle elle détient une participation de 50% aux côtés de l'Etat belge. Le capital social s'élève à € 4.957.875, entièrement libéré. Ce capital est complété par la mise à disposition par l'Etat belge de moyens financiers additionnels affectés au travers de divers véhicules. Il s'agit de trois Fonds, à savoir le Fonds de Développement (€ 371,178 millions), le Fonds en Monnaie Locale (€ 33 millions) et le Fonds PME (€ 56 millions), soit ensemble € 460,178 millions ainsi que deux lignes de subsides.

L'organisation des départements opérationnels de BIO s'articule autour des trois axes d'intervention suivants :

- le secteur financier, soit les institutions financières (microfinance, banques PME, institutions financières non bancaires) et les fonds d'investissements (**département Secteur Financier**) ;
- les investissements directs dans les petites et moyennes entreprises (**département Entreprises**) ;
- l'infrastructure au sens large : secteur énergétique (notamment l'énergie renouvelable) et accès à l'eau qui font l'objet d'une attention particulière, télécommunications, transport, logements,... (**département Infrastructure**).

Par ailleurs, le **département 'Capacity Building'** gère les subsides octroyés par BIO, dans le cadre d'études de faisabilité ou de subventions d'assistance technique.

L'octroi des moyens aux différents Fonds est assorti de critères d'investissement, notamment en termes de répartition géographique avec un effort particulier en faveur des pays partenaires de la Coopération belge au Développement, le continent africain et particulièrement l'Afrique Centrale.

Au 31 décembre 2010, le montant total libéré des moyens d'investissement (capital social inclus) s'élevait à € 359.146.053,16 par rapport à € 351.136.347 lors de la clôture de l'exercice 2009.

L'activité de BIO est restée très soutenue en 2010 avec des engagements nets de € 331,1 millions, à comparer avec € 261,4 millions en 2009, soit une augmentation (en dollars constants) de 26,6%.

Le bénéfice net après impôts serait en hausse de manière significative et s'élèverait à € 4 millions (par rapport à près de € 0,8 million en 2009).

LA SBI, GESTIONNAIRE DE FONDS

La SBI poursuit la gestion de deux Dotations de l'Etat belge, à savoir une pour les pays de l'Europe Centrale et de l'Est (€ 2,062 millions, prorogés en 2006 jusqu'au 16 juillet 2016) et une pour certains pays d'Asie (€ 3,718 millions).

La SBI gère par ailleurs deux Fonds de l'Agence Wallonne à l'Exportation / AWEX-Sofinex (chacun pour un montant de € 2,231 millions) pour lesquels les clauses d'éligibilité ayant trait aux limites géographiques ont été assouplies afin de mieux correspondre aux besoins des sociétés wallonnes.

L'accord de collaboration signé le 21 août 2006 entre la SBI et la 'Participatiemaatschappij Vlaanderen' (PMV) a mené à la création du fonds dénommé 'Fonds Vlaanderen Internationaal' ('FVI'). Depuis sa création, neuf projets d'investissement ont été soumis pour examen, dont trois se sont concrétisés par un co-investissement effectif de la part des deux institutions. Le contexte économique peu propice en 2009 a aussi partiellement entravé le développement continu des activités dudit Fonds début 2010, mais l'intérêt des entreprises reste entier.

L'accord de collaboration avec le Ducroire ayant pris fin depuis plusieurs années, l'encours des dossiers ayant fait usage du "Risk Sharing Facility" avec le Ducroire a encore diminué.

En novembre 2004, le 'China-Belgium Direct Equity Fund' a formellement été créé et doté d'un capital équivalent à € 100 millions. Les actionnaires sont le gouvernement chinois (€ 8,5 millions), le gouvernement belge au travers de la SFPI (€ 8,5 millions), le groupe BNP Paribas Fortis (€ 10 millions), Haitong Securities (€ 10 millions), le solde (€ 63 millions) étant souscrit par un ensemble d'investisseurs chinois. Du montant de € 100 millions, au moins 15% sont à affecter à des projets comportant un « intérêt belge ». Fin 2010, un premier investissement de € 3 millions a été réalisé par le Fonds dans le cadre d'un projet belge, projet dans lequel la SBI avait déjà investi au moment de sa mise en place, il y a plus de 3 ans.

2. PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

PORTEFEUILLE GLOBAL EN GESTION DE € 22,5 MILLIONS

(en k EUR)	2010	2009	2008
Portefeuille total en gestion ¹	22.455	18.852	16.721
Portefeuille financé sur fonds	16.629	15.083	14.581
Portefeuille de tiers	5.826	3.769	2.140
Fonds disponibles ²	18.618	19.791	19.870

En 2010, le montant des déboursements a été de € 7,6 millions par rapport à € 4,3 millions en 2009 et porte sur six dossiers. Tenant compte des amortissements faits dans le cadre de trois dossiers pour un montant total de € 543.747 (soit environ € 377.000 dans le volet « participations » et € 166.000 dans le volet « prêts »), le portefeuille total géré s'élève au moment de la clôture à € 22,5 millions, soit une hausse de 19% par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2010, la trésorerie de la SBI a légèrement diminué. Son niveau actuel devrait toutefois permettre de soutenir un rythme d'investissement normal au cours des prochaines années.

Comme pour l'exercice précédent, certaines transactions sont arrivées à terme, ou ont diminué d'encours, et ceci pour un montant total de € 2,7 millions. Dans trois dossiers, il s'agissait d'un désinvestissement total du projet, tandis que quatre autres concernaient le remboursement partiel de l'encours tel que contractuellement prévu.

Les désinvestissements susdits se rapportent au remboursement du principal de prêts pour un montant total de € 2,6 millions, ainsi qu'à la vente de deux participations pour lesquelles l'investissement initial s'élevait à € 0,9 million.

¹ Défini comme la valeur nette des investissements réalisés sur fonds propres, augmentée de la valeur nette des investissements réalisés avec les moyens des tiers (Dotations Etat belge, AWEX/SOFINEX et cofinancements PMV/FVI).

² Concerne uniquement la trésorerie propre de la SBI, hormis les fonds de tiers.

REVENUS	2010	2009
REVENUS COURANTS	2.972.470	1.970.179
Produits des immobilisations financières	2.434.630	1.332.110
Dividendes	0	0
Intérêts sur prêts non refinancés /	969.479	1.239.871
Intérêts sur prêts refinancés	1.412.093	0
Autres	53.058	92.239
Produits des services prestés	102.668	153.162
Revenus des placements de trésorerie	435.172	484.907
PLUS-VALUES SUR REALISATIONS ACTIFS FINANCIERS	674.268	1.493.992
REDUCTIONS DE VALEUR ET MOINS-VALUES	-543.747	-1.060.000
REPRISE DE REDUCTIONS DE VALEUR	0	0
REVENUS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL REVENUS	3.102.991	2.404.171

CHARGES	2010	2009
CHARGES D'EXPLOITATION	2.176.125	1.490.508
Organes et collaborateurs	827.469	792.767
Autres charges d'administration	480.114	526.622
Charges sur investissements refinancés	748.456	69.341
Charges financières et taxes	26.432	24.312
Autres charges	93.654	77.467
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
TOTAL CHARGES	2.176.125	1.490.508

RESULTAT (AVANT AMORTISSEMENTS ET IMPOTS)	926.866	913.663
Amortissements	27.754	22.567
Impôts	12.788	0
RESULTAT NET	886.324	891.097

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE 2009 - 2010

L'exercice 2010 présente un accroissement des revenus totaux de +€ 698.820 par rapport à 2009 ainsi qu'un accroissement presque équivalent des coûts totaux (+€ 685.617) par rapport à l'exercice 2009.

On constate une augmentation sensible des revenus courants, et plus particulièrement des intérêts sur prêts refinancés (+ € 1.412.093). Ces revenus se rapportent en large partie à des désinvestissements réalisés dans le cadre de dossiers ayant fait appel à l'ONDD-'Risk Sharing Facility' et trouvent de ce fait leur contrepartie dans les coûts totaux.

Les taux d'intérêts sont restés bas en 2010 et les fonds disponibles ont diminué, de sorte que les revenus provenant des 'placements de trésorerie' sont également légèrement en baisse (- € 49.735).

Le montant des plus-values sur réalisations d'actifs financiers est en retrait par rapport à l'exercice précédent (€ 674.268 par rapport à € 1,4 million en 2009), en partie en raison du report de la décision de sortie pour certains dossiers à l'exercice prochain.

Le montant des réductions de valeur et les moins-values est également en retrait par rapport à 2009. Au vu du développement défavorable dans trois projets, le montant des réductions de valeurs et moins-values a été fixé à € 543.747 millions.

Les charges d'exploitation sont, quant à elles, en hausse de manière significative (+ € 685.617) mais ceci est uniquement attribuable à une augmentation du poste 'charges sur investissements refinancés' (+ € 679.115). Ces charges concernent le paiement de montants dus dans le cadre de dossiers ayant fait appel à l'ONDD-'Risk Sharing Facility'.

La hausse modeste du poste 'organes et collaborateurs' (+ 4%) est imputable à la décision d'augmenter le montant des émoluments des administrateurs au même niveau que sa filiale BIO. Le poste 'autres charges d'administration' montre une baisse de 9%. Les autres postes ont peu changé par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, l'exercice 2010 affiche un résultat net positif de € 886.324, soit un bénéfice équivalent à celui de l'exercice précédent qui était de € 891.097.

Partant du principe de la continuité des activités, les règles comptables ont été appliquées de manière inchangée. Il faut par ailleurs noter que la société a été bénéficiaire de manière ininterrompue depuis 2006.

Le tableau ci-dessus (en euro) compare les revenus et les charges des exercices 2009 et 2010.

POLITIQUE DE GESTION DE RISQUE

L'activité de la SBI est par essence même une activité à haut risque. Parmi les risques principaux on notera :

- **le risque projets** : la SBI investit dans la majorité des cas dans des nouveaux projets ('green fields') situés par définition à l'étranger. Il s'agit plus de 'venture capital' que de capital de développement. La SBI vise à réduire ce type de risque par :
 - une analyse approfondie du projet ;
 - le choix de partenaires industriels et financiers dont la qualité est expressément reconnue ;
 - la signature de conventions prévoyant des clauses de sortie adéquates ;
 - une présence régulière au sein des organes d'administration et de gestion ;
 - un suivi accru et dynamique des projets en cas de difficultés rencontrées ;
 - un suivi continu de l'évolution de la participation et/ou des paramètres qui sous-tendent les emprunts contractés ;
 - la conclusion de partenariats avec des institutions financières similaires de développement (EDFI) ;
 - le recours à des dotations ad-hoc ;
- **le risque de liquidité** dans le chef du partenaire / débiteur : ce type de risque est essentiellement pris en compte lors de l'analyse du projet. Des garanties appropriées sont recherchées dans la mesure du possible.
- Par ailleurs, en ce qui concerne la trésorerie de la SBI, les montants réservés couvrent l'ensemble des engagements de la SBI et sont placés selon des règles très conservatrices, pour l'essentiel dans des institutions bancaires d'envergure, actionnaires de la SBI, ou dans des emprunts de l'Etat belge (les 'OLO's) ;
- **le risque politique**, notamment en matière de transfert. Ce type de risque est généralement couvert par une police de l'ONDD ;
- **le risque de change** de la SBI : il s'agit essentiellement du risque direct et indirect des investissements (particulièrement des participations) en monnaie locale pour lequel la SBI ne recourt pas systématiquement à des techniques de 'hedging', eu égard à la longue maturité des moyens financiers investis ; ce type de risque ne devient en principe d'actualité que pour les années concernées par la formule de sortie. Ce risque est partiellement mitigé par l'usage dans cette formule, soit des taux de change historiques, soit de la 'moyenne des taux moyens de change'. De par ces mécanismes, ce type de risque a pour la SBI un impact relativement limité dans le portefeuille global.

Par ailleurs, un nouvel instrument a été mis en œuvre en 2007 par certains membres d'EDFI en vue de couvrir ce type de risque auquel la SBI peut recourir.

3. OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

	Nombre			Montant (Mio EUR)		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Preliminary Screening	20	13	20			
Approbations Définitives	8	8	7	7,9	6,0	5,7

Lors de l'exercice, huit projets pour un montant total de près de € 8 millions ont fait l'objet d'une approbation définitive. Par ailleurs, 20 projets ont été soumis aux organes pour un « screening » préalable, dont 13 ont été retenus pour une analyse approfondie par les services dans le cadre d'une intervention propre de la SBI, le cas échéant accompagnés d'une intervention de tiers³.

En ce qui concerne les « screening » préalables, le rythme d'activité atteint à nouveau le niveau pré-crise. Le nombre de dossiers ayant reçu une approbation définitive se maintient à 8.

Par contre, le montant total des interventions définitivement approuvées (€ 7,9 millions) augmente par rapport au montant de l'exercice précédent (€ 6 millions). Il s'agissait essentiellement de nouveaux projets (dont trois avec des clients existants) ; seul un investissement concernait l'extension d'un projet en portefeuille.

Le montant total des déboursements a été de l'ordre de € 7,8 millions, soit une hausse de l'ordre de 33% par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration de la situation au niveau des moyens financiers et humains commence à porter ses fruits et permet une promotion ciblée qui, à son tour devrait assurer un niveau d'activité plus soutenu.

³ Les chiffres repris comprennent les fonds investis / déboursés et/ou gérés pour des tiers tels que l'Etat, l'Awex/Sofinex, FVI et l'ONDD

4. VENTILATION DU PORTEFEUILLE PAR REGION, PAR SECTEUR ET PAR TYPE D'ACTIF

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

En %	31.12.2010	31/12/2009	31.12.2008
Europe de l'ouest	12,0	12,8	2,6
Amérique du Nord	25,5	23,4	24,9
Total pays industrialisés	37,5	36,2	27,5
Europe Centrale et de l'Est	20,5	12,0	17,9
Afrique	7,0	6,7	11,6
Amérique centrale et Sud	5,5	6,0	8,7
Asie	19,0	24,7	19,5
BIO (developing & emerging countries)	11,0	14,4	14,8
Total pays émergents	62,5	63,8	72,5

En ce qui concerne la répartition géographique du portefeuille, on constate que la tendance enregistrée les deux exercices précédents se consolide, de sorte que la quote-part des interventions dans les pays émergents est en léger retrait (-1,29%). La quote-part du portefeuille de la SBI dans ces pays reste néanmoins prépondérante (62,5%), comparée aux interventions dans les pays industrialisés (37,5%). L'intérêt renouvelé pour l'Europe Centrale et de l'Est est notable (+8,5%) et positionne cette région en deuxième place, immédiatement suivie par l'Asie. Le repli de cette dernière région (-5,75%) est en large partie attribuable au désinvestissement de la SBI d'un projet en Chine. En effet, la liste des projets pour lesquels la SBI est sollicitée témoigne d'un intérêt soutenu de nos entreprises belges pour le marché asiatique. Le ralentissement économique mondial en 2009 ainsi qu'un climat d'investissement peu stable début 2010 a retardé la concrétisation de cet intérêt par des projets de co-investissement dans cette région.

Toutefois, début 2011, on constate un intérêt accru de la part de nos entreprises, notamment pour la région Asie. La quote-part de la région d'Amérique du Nord est légèrement en hausse (25,5% par rapport à 23,4% en 2009) et se ménage ainsi la première place au niveau des investissements.

Tout comme pour les exercices précédents, l'intérêt pour les pays BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine) reste entier. Dans le courant de l'exercice 2010, un investissement (complémentaire) a été réalisé au Brésil et plusieurs projets se situant dans les 3 autres pays BRIC ont été soumis en vue d'un screening préliminaire. Il est à prévoir qu'une partie de ces projets se concrétisera dans le courant de 2011, ce qui se reflètera alors dans le portefeuille de la SBI. Force est de constater que la réalisation des projets situés dans ces pays à haut potentiel de croissance demande souvent une phase d'analyse longue et lourde à cause de leur profil à (haut) risque.

REPARTITION SECTORIELLE

Par rapport à l'exercice précédent, la répartition sectorielle du portefeuille a connu plus de changements que d'habitude, en partie à cause d'une requalification de certains investissements afin de s'aligner davantage au classement en vigueur au sein d'EDFI. Le secteur de l'industrie agro- alimentaire progresse (+ 5,5%) et renforce ainsi sa position de tête, suivi de l'industrie chimique / pharmaceutique qui abrite dorénavant également l'industrie de l'emballage. Malgré cela, ce secteur perd légèrement (- 2,2%). Ensemble, ces deux secteurs continuent à représenter plus de 50% du portefeuille. Le secteur des fabrications métalliques et industries associées progresse pour la seconde année (+0,8%) et atteint 16% du portefeuille. Les investissements regroupés sous "Ingénierie, service & technologie de pointe" ont été repris sous la rubrique "Autres", ce qui, par la même occasion, explique la progression marquée. En 2010, aucun investissement dans le secteur de 'matériaux de construction' n'a été co-financé par la SBI.

A la clôture de l'exercice 2010, le portefeuille se composait de 21 projets, aux côtés de 18 partenaires industriels belges (parmi lesquels 11 PME's). La répartition sectorielle du portefeuille⁴ est la suivante :

2010	#	%	2009 %
Industrie agro – alimentaire / <i>Agro- & voedingsindustrie</i>	7	31	27
Fabrications métalliques & négoce associés	5	16	16
Industrie pharmaceutique, chimique & emballage	4	23	24
Matériaux de construction	-	-	-
Autres (infrastructure, high tech, textile, financier)	5	30	19
Ingénierie, services, technologie de pointe		pm	

REPARTITION PAR TYPE D'ACTIF

Afin de mieux refléter le profil de risque du portefeuille, les interventions sous forme de « Participations » et sous forme de « Quasi-capital » seront dorénavant reprises sous une rubrique séparée. Par ailleurs, outre les prêts convertibles, les opérations sous forme de prêts (non convertibles), mais à taux d'intérêt variable, seront également reprises sous la rubrique « Quasi-capital ». En effet, il s'agit toujours d'opérations dont le niveau de rémunération est étroitement lié au succès du projet. De par cet aménagement, la répartition par type d'actif se présente différemment, ce qui rend une comparaison avec les exercices précédents moins évidente. Force est de constater que les interventions à (plus haut) risque (« Participations » & « Quasi-capital ») constituent ensemble 80% du portefeuille, soit une hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. La diminution des interventions sous forme de « Participations » (-10%) est en large partie attribuable à la vente de participations. Par contre, les nouvelles opérations réalisées en 2010 se sont essentiellement concrétisées sous forme de prêts (subordonnés) à taux variable. Ceci explique aussi l'augmentation significative des interventions sous forme de quasi-capital qui abritent dorénavant ce type de prêts. Pour cette même raison, les opérations sous forme de "Prêts" (Senior Lending) affichent une diminution marquée. Ce type d'intervention n'est pas le métier de base de la SBI et s'accompagne dès lors fréquemment d'autres types d'interventions à plus haut risque. La demande de la part des promoteurs belges pour un appui financier sous forme de capital à risque reste en tout état de cause entière.

⁴ en ce compris les fonds investis pour le compte de l'Etat, l'AWEX, FVI et l'ONDD.

5. PROMOTION ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT

EDFI – EUROPEAN DEVELOPMENT FINANCE INSTITUTIONS

'European Development Finance Institutions' est un réseau de concertation, d'information et d'harmonisation des procédures entre les institutions européennes de financement et de développement ainsi qu'un réseau de co-financement.

La SBI/BMI a été à l'origine de EDFI en partenariat avec quatre institutions de « petits pays » européens. Cette structure s'est considérablement renforcée depuis sa création. Le portefeuille total des 15 membres actuels de EDFI s'élevait fin 2010 à € **21,7 milliards** répartis sur **4.088 projets**, soit un accroissement de € 3,2 milliard (+ 17%) comparativement à 2009. Ces montants sont à rapprocher du portefeuille de l' '**International Finance Corporation**' (IFC) de € **30,0 milliards** répartis sur **1.668 projets**⁵. En d'autres termes, la valeur du portefeuille de EDFI représente 72% de celui de IFC et comporte 2,4 fois plus de projets que IFC.

Les 4 membres EDFI les plus importants représentent € 17.509 millions en valeur de portefeuille, soit 81% du total répartis sur 2.782 projets, soit environ 68% du total. Il s'agit des « grands pays », à savoir :

- **FMO** (Pays-Bas) : € 5.291,7 millions (24,4%), répartis sur 818 projets (20%) ;
- **DEG** (Allemagne) : € 5.236,5 millions (24,1%) répartis sur 666 projets (16,29%) ;
- **CDC** (Grande-Bretagne) : € 3.956,5 millions (18,2%) répartis sur 930 projets (22,74%) ;
- **PROPARCO** (France) : € 3.026,4 millions (14,0%) répartis sur 368 projets (9,8%).

Les autres membres EDFI sont présents essentiellement dans deux « clusters » :

- Un premier dont la taille moyenne du portefeuille oscille autour de 3% du portefeuille total (Norfund, Simest, Cofides, IFU) pour un montant total de € 2.494,9 millions (11,5%) répartis sur 873 projets (21%) ;
- Un second dont la taille moyenne du portefeuille oscille autour de 1,5% du portefeuille total (Finnfund, Swedfund, BIO, Sifem, OeEB) pour un montant total de € 1.657,1 millions (7,6%) répartis sur 406 projets (10%).

EDFI constitue de fait, sinon de droit, l'embryon d'une institution financière européenne de développement. Ce statut est renforcé par sa collaboration avec la BEI. Les membres d'EDFI se concentrent en effet sur le financement de projets de moyenne importance, facteur essentiel d'un développement équilibré, alors que IFC oriente son action vers le financement de projets de plus grande envergure. Par ailleurs, les membres EDFI participent conjointement au financement de projets communs et collaborent étroitement sur le plan technique, grâce à des groupes de travail ciblés et à l'établissement de normes et de standards communs, notamment sur le plan éthique et environnemental.

⁵ Situation au 30 juin 2010.

6. GESTION ET COLLABORATEURS

ORGANES DE DECISION

Suite au décès de Monsieur Philippe Wilmès qui avait assumé depuis 1988 avec talent et dévouement la présidence de la SBI, le Conseil d'Administration de la SBI a décidé, lors de sa réunion du 21 octobre 2010, de convoquer une Assemblée Générale Spéciale.

En date du 9 novembre 2010, une Assemblée Générale Spéciale s'est tenue, laquelle a procédé, d'une part à la ratification de la nomination comme administrateur de Monsieur Christian Sanders, et d'autre part à la nomination de Monsieur Jean-Claude Fontinoy comme administrateur de la SBI pour achever le mandat de feu Mr. Wilmès, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2013.

Ensuite, lors de sa réunion du 9 décembre 2010, le Conseil d'Administration a élu Monsieur Jean-Claude Fontinoy comme Président du Conseil d'Administration de la SBI.

Le Conseil tient spécialement à remercier Monsieur Van Hecke, Vice-Président, qui dans l'intervalle, a bien voulu assumer la présidence avec beaucoup de professionnalisme.

Les mandats de Monsieur Koen Van Loo ainsi que celui de la société ING Belgique SA (ayant comme représentant permanent Monsieur Marc Hanssens) prennent fin lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2011, laquelle se prononcera sur leur renouvellement et leur durée.

Par ailleurs, les mandats de Madame Colette Vanstraelen et de Monsieur Franciscus Godts, Administrateurs représentant les administrations publiques, prennent également fin lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2011, laquelle aura à se prononcer sur leur renouvellement et leur durée.

Lors de ses réunions en décembre 2010, le Conseil d'Administration a nommé Madame Erna Vandeplass (General Counsel & Company Secretary) et Monsieur Philippe Hermans (Senior Investment Officer) comme co-CEO de la SBI. Dorénavant, ils assureront conjointement la gestion journalière de la société.

COMMISSAIRE

Le mandat du Commissaire, la scrl Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Eric Clinck, a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2008 pour un terme de trois ans et prendra dès lors fin à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011, laquelle aura à se prononcer sur l'octroi éventuel d'un nouveau mandat.

Conformément aux dispositions de l'article 134, § 2 du Code des Sociétés, la SBI déclare que dans le courant de l'exercice 2010, elle n'a pas payé un complément d'honoraires à la cvba Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises.

COLLABORATEURS

Au cours de l'exercice, aucun recrutement ni départ n'a eu lieu. Ainsi, à la clôture de l'exercice 2010, la société comportait 6 collaborateurs en service à plein temps.

Des formations et séminaires spécifiques relatifs à l'analyse financière et sujets similaires ont été suivis par plusieurs collaborateurs.

Le Conseil tient à les remercier de leur compétence et de leur dévouement au cours de l'exercice sous revue.

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de la nature de l'activité de notre entreprise, aucune activité de recherche et de développement n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil déclare ne pas avoir eu connaissance d'événements importants après la clôture de l'exercice qui soient susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Au 31 décembre 2010, le compte de résultats s'est soldé par un bénéfice de € 886.323,77.

Le Conseil d'Administration propose d'attribuer le bénéfice de l'exercice à la réserve légale, laquelle atteindra ainsi le montant de € 1.976.559,48.

Les moyens propres de la SBI, qui étaient fin de l'exercice précédent de € 34.063.123,59, atteindront ainsi € 34.949.447,36.

Bruxelles, le 28 avril 2011

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Claude Fontinoy
Président